



Share Network
WELCOME & INTEGRATION OF MIGRANTS & REFUGEES



Fédération
Entraide
Protestante



Credit: Fédération de l'Entraide Protestante

Couloirs Humanitaires en France: Evaluation du projet de la Fédération de l'Entraide Protestante

SHARE Quality Sponsorship Network (QSN) Evaluation

APRIL 2023



Co-funded by the European Union's
Asylum, Migration and Integration
Fund

WHAT IS THE SHARE NETWORK

The Share Network is an inclusive network of local communities and actors engaged in the welcoming and inclusion of newcomers in Europe. Share promotes and fosters safe pathways to Europe for migrants and refugees as well as their integration. We support and connect local initiatives, share best practice, and raise the voice to communities to inspire action and policy change.

WHAT IS THE SHARE QUALITY SPONSORSHIP NETWORK (QSN)?

The Share QSN project, implemented from January 2021 to June 2023 and co-funded by the European Union's Asylum, Migration and Integration Fund (AMIF), supports pilot and ad-hoc sponsorship initiatives develop into sustainable, community-driven programmes, bringing together a consortium of actors in Belgium, France, Germany, Ireland, Spain and the UK who are all experienced in refugee integration and are currently carrying out private sponsorship programmes in their national contexts.

The project uses a multi-stakeholder, grassroots and bottom-up strategy fostering refugee participation, bringing all grassroots sponsorship stakeholders and the lessons they are learning to the EU level. The project is in close alliance with UNHCR's Three Year Strategy on resettlement and complementary pathways as well as the EU's Action Plan on Inclusion and Integration.

Coordinated by ICMC Europe's SHARE Network, the project is implemented in partnership with the Basque Government (ES), Caritas International (BE), Consorzio Communitas (IT), the Fédération de l'Entraide Protestante (FR), DiCV Cologne (DE), the Irish Refugee Council (IE), and Citizens UK (UK).



Diözesan-
Caritasverband für das
Erzbistum Köln e. V.



caritas
international.be



citizens^{uk}

BERDINTASUN, JUSTIZIA
ETA GIZARTE POLITIKETAKO SAILA
DEPARTAMENTO DE IGUALDAD,
JUSTICIA Y POLÍTICAS SOCIALES

Table of contents

Introduction	5
I. Réinstallation en France.....	8
II. Les couloirs humanitaires en France	8
III. Méthode de recherche et échantillon	9
IV. Résultats et discussion	9
A. DISPOSITIONS AVANT LE DÉPART ET PRÉPARATION AVANT L'ARRIVÉE.....	10
B. L'ACCOMPAGNEMENT APRÈS L'ARRIVÉE	13
C. LA TRANSITION PROGRESSIVE VERS L'AUTONOMIE	17
V. Études de cas: Impact des couloirs humanitaires dans les communautés d'accueil 18	
A. DIVERSES FAÇONS DE SE CONSTITUER UN RÉSEAU LOCAL	19
B. PERCEPTIONS DU PROJET PAR LES COMMUNAUTÉS LOCALES	21
VI. Conclusions and recommandations	22

Résumé

Le contexte

Les efforts des collectifs de citoyens pour assurer l'arrivée en toute sécurité des réfugiés, leur accueil et leur intégration en France expliquent l'existence des Couloirs Humanitaires. La première étape a été franchie avec un protocole signé le 14 mars 2017 entre le ministère de l'Intérieur, le ministère des Affaires étrangères des Affaires étrangères et cinq organisations confessionnelles (Communauté de Sant'Egidio, la Fédération protestante de France, la Fédération de l'Entraide Protestante, Conférence des évêques de France, Caritas France), le gouvernement français a délivré des visas humanitaires à 500 réfugiés de Syrie et d'Irak au Liban qui ont besoin d'une protection internationale d¹. La signature d'un second protocole en 2021 entre les pouvoirs publics et la FEP a permis d'octroyer 300 visas supplémentaires dans le cadre des Couloirs Humanitaires.

Le mécanisme de parrainage citoyen (ou « parrainage communautaire ») porté par la Fédération Entraide Protestante (FEP) dans le cadre du projet des Couloirs Humanitaires constitue un type de voie d'accès légal et sûr qui permet aux déplacés de Syrie venus se réfugier au Liban de pouvoir accéder légalement au territoire français afin d'y déposer une demande d'asile et d'être soutenus par un collectif citoyen qui met à leur disposition un hébergement et qui leur apporte un soutien sur le plan financier, administratif et émotionnel, pendant toute la durée de la procédure de l'asile et, dans les faits, les mois qui suivent l'obtention d'une protection internationale.

Méthode

À travers 26 entretiens approfondis semi-structurés avec des réfugiés, des bénévoles et des acteurs clés menés entre novembre 2021 et mars 2022, principalement dans les localités de Toulouse and Vernon, ce rapport présente une évaluation de base des Couloirs Humanitaires en France.

Principaux résultats

- Le dispositif des Couloirs Humanitaires est un mécanisme global qui fournit aux personnes accueillies un hébergement et un soutien administratif et financier mais aussi un réseau social qui permet une immersion dans la société d'accueil.
- La mise à disposition d'un hébergement indépendant pour les personnes accueillies est plus adaptée et appréciée qu'un hébergement chez l'habitant.
- Le niveau d'accompagnement du collectif à fournir aux personnes accueillies constitue un débat constant au sein des collectifs et au niveau de la FEP.
- Certains bénévoles ont des attentes (conscientes ou pas) vis-à-vis des personnes accueillies, ce qui peut être source de frustrations.
- La transition du soutien du collectif au dispositif d'aide publique et administratif est difficile.
- Les principales difficultés auxquelles font face les personnes accueillies incluent l'apprentissage de la langue, l'accès à l'emploi et la mobilité, notamment en zone rurale.
- Les responsables de pôle jouent un rôle important dans l'accompagnement des collectifs et la gestion de leurs attentes.
- L'implication de l'Etat dans les Couloirs Humanitaires est limitée.

¹ Voir les deux rapports produits sur les Couloirs Humanitaires en 2017 et 2020 indiqués dans la bibliographie

Recommandations

- Sensibiliser davantage les collectifs sur leur rôle d'accompagnant et déconstruire leurs potentiels stéréotypes sur les réfugiés.
- Accroître la visibilité du projet en France et au Liban.
- Encourager les collectifs, dans la mesure du possible, à assigner un bénévole en charge d'assurer la cohésion du groupe et la médiation entre ses membres.
- Continuer d'impliquer les personnes accueillies dans la mise en œuvre des Couloirs Humanitaires.
- Favoriser l'émergence d'un réseau de bonnes pratiques via des consultations régulières des bénévoles et des personnes accueillies et la mise en relation entre eux.
- Créer des outils standards et des notes techniques sur des sujets administratifs précis pour les collectifs et les personnes accueillies.
- Impliquer davantage l'Etat au niveau local et les communes dans l'accompagnement des personnes accueillies.
- Etendre le projet à d'autres nationalités.
- Accroître les ressources des responsables de pôle.

Introduction

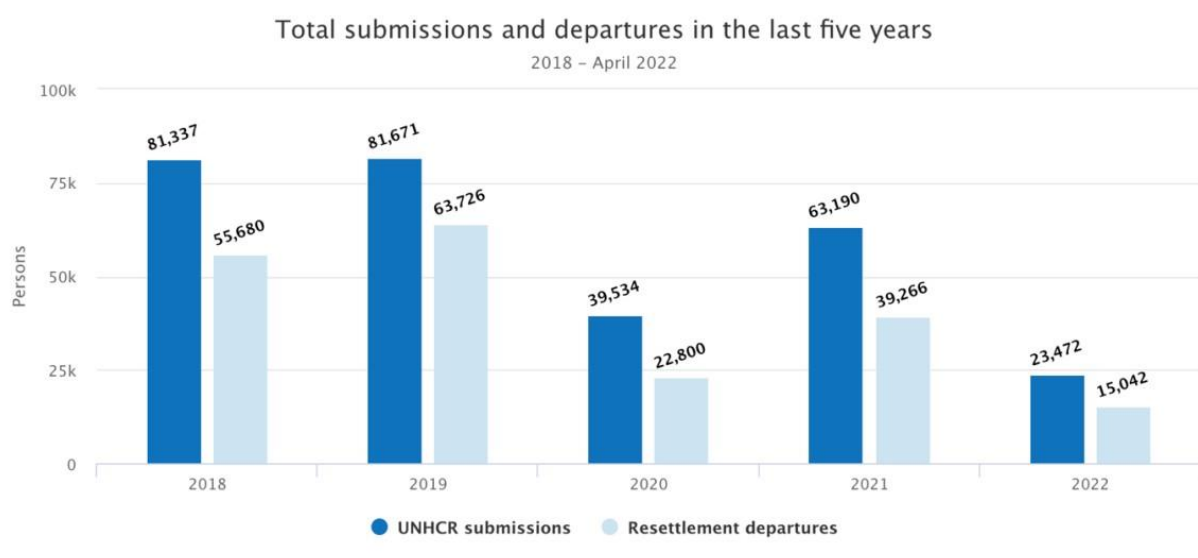
Suite au déclenchement de la pandémie mondiale en 2019, un grand nombre de pays ont totalement ou partiellement fermé leurs frontières et les Etats de réinstallation ont été contraints d'annuler leurs missions d'identification tandis que le personnel du HCR et ses partenaires ont dû réduire considérablement leurs activités. En outre, de nouveaux outils et ressources en ligne ont été créés pour offrir des alternatives plus sûres afin d'assurer la continuité de l'aide et élargir l'accès des réfugiés aux solutions dans des pays tiers. Les données indiquent que plus de 25 millions de personnes avaient besoin d'être réinstallées en 2021. Cependant, le niveau de réponse du mécanisme de protection n'a pas été celui escompté. A cet égard, le HCR a soumis des demandes pour 63 190 personnes en 2021, mais seuls 39 266 ont été effectivement réinstallées, comme présenté dans le tableau suivant (HCR 2020², 2021³, 2022⁴) :

² UNHCR, Projected Global Resettlement Needs 2020: <https://www.unhcr.org/uk/protection/resettlement/5d1384047/projected-global-resettlement-needs-2020.html>

³ UNHCR, Projected Global Resettlement Needs 2021: <https://www.unhcr.org/uk/protection/resettlement/5ef34bfb7/projected-global-resettlement-needs-2021-pdf.html>

⁴ UNHCR, Projected Global Resettlement Needs 2022: <https://www.unhcr.org/uk/protection/resettlement/60d320a64/projected-global-resettlement-needs-2022-pdf.html>

Tableau 1 : demandes de réinstallation du HCR et départs (2018 – mai 2022).



Source: HCR

Afin de garantir un système de partage des responsabilités plus prévisible et équitable, l'Union Européenne (UE) s'est engagée à mettre en œuvre l'accès aux solutions des pays tiers comme l'un des quatre objectifs clés du Pacte mondial pour les réfugiés. Ceci comprend notamment le développement de programmes de parrainage privé qui permettent aux individus et communautés d'être directement impliquées dans la réinstallation des réfugiés (HCR, 2018⁵).

De plus, l'engagement de l'UE à augmenter le nombre de places de réinstallation et les voies complémentaires a été renforcé par le Pacte sur la migration et l'asile, publié en 2020, qui appelle les États membres à augmenter les espaces de réinstallation et à mettre en œuvre des programmes de parrainage privé avec le soutien financier de l'UE (Commission européenne, 2020⁶).

Dans le cadre du Pacte de l'UE sur la migration et l'asile, l'UE a financé des programmes communautaires inspirés du parrainage privé de réfugiés lancé au Canada en 1979. Le parrainage communautaire ou privé se définit au sens large comme « *un partenariat public-privé entre les gouvernements qui facilite l'admission légale pour les réfugiés et des acteurs privés ou communautaires qui apportent un soutien financier, social et émotionnel pour accueillir et installer les réfugiés dans les communautés* » (Réseau SHARE).

Dans le contexte européen, il existe deux approches principales du parrainage communautaire qui ont émergé en réponse à la crise des réfugiés syriens en 2015 et à la mobilité croissante des réfugiés vers l'Europe en 2015-2016. La première approche est celle des Couloirs Humanitaires qui a vu le jour en Italie, en France et en Belgique.

Caractéristique de ce modèle, les organisations confessionnelles établissent des accords avec leurs gouvernement respectif pour accueillir des réfugiés initialement admis avec des visas humanitaires (visa D dans le cas de la France). Les programmes se déroulent depuis 2015 et ont fourni environ 2 800 places de protection - en plus des engagements de réinstallation - dans les trois pays.

⁵ UNHCR, Three-Year Strategy on Resettlement and Complementary Pathways (2018): <https://www.unhcr.org/protection/resettlement/5d15db254/three-year-strategy-resettlement-complementary-pathways.html>

⁶ European Commission (2020). Pact on Migration and Asylum, 23.09.22: from: https://ec.europa.eu/info/publications/migration-and-asylum-package-new-pact-migration-and-asylum-documents-adopted-23-september-2020_en

Le deuxième modèle est celui des programmes de parrainage basés sur la réinstallation initiés pour la première fois au Royaume-Uni en 2016. Cela a été suivi par le développement des projets pilotes de parrainage communautaire irlandais et allemand en 2019, le programme de parrainage communautaire belge en 2020 et les programmes régionaux qui se sont développés en Espagne, en commençant par le Pays basque en 2018 suivi de Valence et Navarre en 2020.

Contexte de la recherche

En janvier 2021, le Fonds européen pour l'asile, la migration et l'intégration (AMIF) a financé le projet SHARE QSN dans le but de soutenir les initiatives pilotes et de parrainage ad-hoc à se développer en programmes durables et portés par la communauté. Mené par la Commission internationale catholique pour les migrations (ICMC), le projet SHARE QSN met en commun un consortium d'acteurs en Belgique (Caritas Belgique), en France (Fédération de l'Entraide Protestante ou FEP), en Allemagne (Caritas Cologne), en Irlande (Irish Refugee Council), en Italie (Consorzio Comunitas), en Espagne (Gouvernement basque) et au Royaume-Uni (Citizens UK).

Le projet recourt à une stratégie multipartite, locale et ascendante favorisant la participation des réfugiés et réunissant toutes les parties prenantes du parrainage et les leçons qu'elles en tirent au niveau de l'UE. Le projet s'opère en étroite collaboration avec la stratégie triennale du HCR sur la réinstallation et les voies complémentaires, ainsi qu'avec le plan d'action de l'UE sur l'inclusion et l'intégration.

Dans le cadre de son travail de suivi et d'évaluation du projet, le partenaire principal, ICMC Europe, travaille depuis 2021 avec des partenaires et des évaluateurs externes en Belgique, en France, en Allemagne, en Irlande, en Italie et en Espagne pour mener des recherches de base afin de recueillir des commentaires et des idées sur le parrainage communautaire dans chaque pays partenaire.

Au cours du développement de ce projet, la confluence de deux crises de déplacement majeures a choqué le monde. La première a éclaté en Afghanistan en 2021, où l'on estime que quelque 3,4 millions de personnes ont été déplacées en raison du conflit. La seconde s'est produite en Ukraine en mars 2022 lorsque plus de dix millions de personnes – soit près d'un quart de la population ukrainienne – ont été forcées de quitter leur domicile. Ces deux événements ont généré l'une des plus grandes crises de réfugiés du XXI^e siècle.

Ce projet vise à ce que les informations et les idées recueillies par les principales parties prenantes qui ont participé à cette recherche (personnes accueillies, réfugiés réinstallés, spécialistes, praticiens, bénévoles et membres des communautés d'accueil au sens large) permettent d'identifier les bonnes pratiques, les ressources et les recommandations afin d'améliorer les processus de réinstallation des réfugiés nouvellement arrivés en Europe et dans d'autres régions du monde.

Objectifs principaux du projet de recherche

- Décrire le contexte et les éléments clefs du dispositif d'accueil citoyen.
- Expliquer les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes du dispositif.
- Comprendre les défis liés à l'accès à l'autonomie des personnes accueillies à l'issue de l'accompagnement par le collectif et voir comment ceux-ci pourraient être atténués.
- Améliorer l'efficacité du projet en répertoriant les bonnes pratiques qui pourront être appliquées dans le cadre d'interventions futures.

I. Réinstallation en France

Le système de réinstallation en France est complexe et associe un programme annuel de réinstallation à petite échelle à des programmes d'admission ad hoc à plus grande échelle, principalement conformes aux priorités de l'UE en matière de réinstallation.

Le gouvernement français et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont signé le premier accord de réinstallation en 2008. L'accord comprenait un programme de réinstallation avec un objectif de 100 cas par an et cet accord est toujours en cours. La même année, la France a lancé un programme d'admission humanitaire qui a accueilli près de 1,200 Irakiens jusqu'en 2012. En 2015, la France s'est engagée à réinstaller 2,375 réfugiés syriens et palestiniens de Syrie. Ce quota a été augmenté de 6 000 personnes supplémentaires suite à la déclaration UE-Turquie de mars 2016. Un accord bilatéral avec le Liban a ajouté 2,000 réfugiés aux engagements de la France. Le gouvernement formé après les élections du printemps 2017 a renouvelé l'engagement de la France et le gouvernement français a annoncé la réinstallation de 10,000 réfugiés d'ici l'automne 2019⁷.

La loi du 10 septembre 2018 a introduit pour la première fois la réinstallation dans le Code régissant l'entrée et le séjour des étrangers et le droit d'asile, mais elle reste une possibilité et non une obligation⁸.

Les Couloirs Humanitaires ne sont pas un programme de réinstallation dans la mesure où les bénéficiaires n'ont pas le statut de réfugié lorsqu'ils arrivent en France ; l'octroi d'un visa D par le biais du programme leur permet de venir en France de manière légale pour y demander l'asile. Dans les faits, la totalité des personnes accueillies dans le cadre du programme a obtenu le statut de réfugié.

II. Les couloirs humanitaires en France

Le Protocole des Couloirs Humanitaires a été signé en France le 14 mars 2017 entre le ministère de l'Intérieur, le ministère des Affaires étrangères et cinq ONG (Communauté de Sant'Egidio, Fédération d'entraide protestante, Fédération protestante de France, Conférence épiscopale de France et Secours catholique-Caritas France). Le protocole permet au gouvernement de délivrer des visas humanitaires à 500 réfugiés et personnes ayant besoin d'une protection internationale de Syrie et d'Irak en provenance du Liban. Le transfert, l'hébergement, l'accueil et l'intégration en France sont entièrement pris en charge par des groupes de citoyens sous l'égide et la coordination des cinq ONG partenaires.

Les cinq principales organisations, avec le soutien de groupes autofinancés de citoyens et d'églises, sont responsable du financement du programme. Les frais couvrent billets d'avion (offerts à 50 % de réduction par Air France), transport intérieur, hébergement, aide à l'installation et à l'intégration. Les organismes de parrainage sont pleinement responsables de l'identification et de la sélection, voyage en France, ainsi que l'accueil après l'arrivée pour un période variant entre 12 et 18 mois. **L'octroi des visas est décidé par le Consulat Français à Beyrouth à la suite d'un entretien avec les personnes identifiées par la FEP au Liban.**

⁷ Données obtenues de Tardis, M. Another Story from the " Refugee Crisis ". Réinstallation dans les petites villes et les zones rurales en France. 2019, pp.27-28

⁸Article 7 de la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une migration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie.

L'accord prévoit une forte coordination entre les organismes de parrainage et le ministère de l'Intérieur, ainsi que l'ambassade de France à Beyrouth. Une coopération avec des organisations internationales telles que le HCR et l'OIM est également prévue (Tardis, 2018). Le projet se concentre sur les réfugiés et les personnes ayant besoin d'une protection internationale de Syrie et d'Irak au Liban présentant des vulnérabilités spécifiques (femmes chefs de famille, victimes de la traite, personnes âgées ou handicapées ou malades).

III. Méthode de recherche et échantillon

Cette recherche a été menée dans deux régions de France. La première était la ville urbaine de Toulouse. Cette ville fait partie de la préfecture du département français de la Haute-Garonne et de la plus grande région d'Occitanie. La population de Toulouse était de 493 465 habitants selon le recensement de janvier 2019, avec 1 454 158 habitants dans l'aire métropolitaine, qui était la 5e agglomération la plus peuplée de France. D'autre part, Vernon est une commune rurale du département français de l'Eure, région administrative de Normandie, dans le nord de la France. Sa population était de 23 727 habitants selon le recensement de 2019.

Les données ont été recueillies à partir d'entretiens semi-structurés conduits avec 26 personnes (dont trois familles accueillies) et de trois discussions de groupe entre novembre 2021 et mars 2022. Ces personnes ont été approchées suite aux recommandations et à la mise en contact de la FEP, en charge de la mise en œuvre du projet des Couloirs Humanitaires en France.

Le tableau 2 ci-dessous présente les différentes catégories de personnes interviewées :

Tableau 2 : catégories de personnes interviewées dans le cadre de l'évaluation et de l'étude de cas.

Réfugié		Bénévoles CS		Intervenants institutionnels		Membres de la communauté élargie		Personnel de l'équipe de projet (EFP)
R	U	R	U	R	U	R	U	4* de différentes régions
3*	4*	4*	4*	2	0	4	4	
Total : 26 entretiens et 3 discussions de groupe.								

(R) Milieu rural (U) Urbain *Y compris les discussions de groupe

Une approche qualitative par le biais d'entretiens semi-directifs a été adoptée pour assurer une compréhension approfondie des expériences et des processus qui sous-tendent le modèle de parrainage citoyen. Les entretiens constituent le centre de la collecte des données primaires dans le champ de la recherche qualitative. Les questions ont couvert plusieurs thématiques, à savoir le processus de départ, l'accueil des personnes accueillies, le soutien apporté par les collectifs pendant les premiers mois puis son évolution dans le temps, les difficultés et les réussites, ainsi que les perspectives d'intégration. L'évaluation est conforme aux principes de protection des données et aux directives éthiques pertinentes. L'ensemble des données collectées ont été enregistrées numériquement et résumées afin de dégager les principales conclusions et tendances mises en évidence dans ce rapport.

IV. Résultats et discussion

Les sections suivantes présentent les résultats pertinents rassemblés à partir des entretiens menés avec les participants à cette recherche. Les résultats ont été organisés en fonction des trois phases de base couvertes par le parrainage communautaire, à savoir : 1) Dispositions avant le départ et préparation avant l'arrivée 2) L'accompagnement après l'arrivée et 3) La sortie progressive vers la vie autonome.

A. DISPOSITIONS AVANT LE DÉPART ET PRÉPARATION AVANT L'ARRIVÉE

La phase de pré-départ est la première étape du parcours de parrainage qui jette les bases des futurs processus d'intégration. Cette étape comprend les aspects de préparation pertinents qui ont un impact sur l'efficacité du fonctionnement des Couloirs Humanitaires en France. Cette partie met en évidence les points de vue des responsables de pôle, des bénévoles et des familles accueillies relatifs à la gouvernance du projet, la coordination des collectifs, la gestion des attentes et l'importance de former les bénévoles pour cadrer leurs attentes.

Une implication limitée de l'Etat dans les Couloirs Humanitaires

Certains participants à cette recherche ont mentionné que l'implication de l'État français dans le projet des Couloirs Humanitaires est limitée. Alors que la FEP entretient des relations avec les autorités nationales de l'asile, il est intéressant de noter qu'en dehors de l'octroi de visas D permettant aux personnes de voyager légalement du Liban vers la France pour déposer leur demande d'asile, aucune disposition particulière n'est prévue concernant l'accompagnement de ces personnes sur le sol français.

Les familles accueillies dans le cadre du projet sont soumises aux mêmes procédures d'asile que les autres réfugiés. De plus, les bénévoles des collectifs ne sont pas soutenus financièrement par l'Etat. Cette implication très limitée de l'Etat dans les Corridors n'est pas sans susciter des frustrations chez certains bénévoles :

« Quand un Etat entreprend de sélectionner une famille parmi tant d'autres qui attendent, il doit au moins pouvoir s'en occuper rapidement pour que le collectif puisse se concentrer pleinement sur l'accueil et l'accompagnement. Il n'est pas normal de laisser toute cette responsabilité financière et administrative à un groupe de citoyens. Nous sommes tombés des nues. Ce n'est pas la faute de la FEP, nous avons été prévenus avant d'accepter mais je pense que nous ne nous attendions pas à une telle ampleur. Il y a eu beaucoup de tensions et d'incompréhensions au sein du collectif à cause de cela ». Bénévole de collectif en milieu rural.

Cependant, cet avis tranché n'est pas partagé par tous les bénévoles et la plupart semblent avoir des idées plus ambiguës sur la question car une plus grande intervention de l'État en soutien au collectif pourrait conduire à terme à une perte d'indépendance et de liberté d'action et l'approche purement « citoyenne » de l'engagement. Certains volontaires ont également souligné que l'État est déjà présent à travers le paiement de l'ADA et de l'aide sociale une fois le statut de réfugié obtenu. De plus, plusieurs d'entre eux estiment que l'aide de l'État serait davantage nécessaire pour sensibiliser les citoyens à la question des réfugiés, ainsi que pour encourager le bénévolat et développer de nouveaux collectifs. L'État pourrait également accorder plus de visas pour accueillir davantage.

CONSTAT

La majorité des bénévoles admettent qu'ils consacrent du temps, de l'énergie et de l'argent à l'accompagnement et beaucoup considèrent qu'une forme de compensation de l'État – à condition qu'elle ne soit pas conditionnelle – serait légitime.

Amélioration du suivi des bénévoles et des personnes accueillies

La fonction de responsable de pôle (rattaché à la FEP) a récemment été ajoutée au projet. Ce sont des professionnels du secteur social dont la fonction est d'assurer, au niveau régional, la coordination des différents collectifs, le suivi des personnes accueillies (notamment en matière de procédure d'asile) et de communiquer sur le projet auprès des acteurs locaux et de la société civile dans le but de développer de nouveaux collectifs et de trouver de nouveaux logements. Tous les responsables de pôle interrogés ont souligné la complexité des relations avec les collectifs, dans la mesure où chacun a son propre mode de fonctionnement et est plus ou moins ouvert à cette forme d'accompagnement. C'est notamment le cas des collectifs qui se sont constitués avant la création des responsables de pôles, et qui se méfient davantage d'une « intervention extérieure » de la FEP :

« Il y avait des collectifs avant ma prise de fonction, 'les anciens', qui travaillaient seuls et qui s'appuient aujourd'hui plus ou moins sur le pôle depuis sa création. Disons que la structuration générale du projet a frustré certains bénévoles qui n'avaient plus la souplesse nécessaire pour trouver eux-mêmes des solutions. En revanche, je trouve que les nouveaux bénévoles qui se sont lancés dans l'accueil après la création des pôles sont plus demandeurs et m'impliquent beaucoup plus dans leurs discussions. » Responsable de pôle, FEP.

Malgré ces différences, les responsables de pôles travaillent à développer des outils communs pour les collectifs afin qu'ils puissent travailler efficacement ensemble :

« Certains collectifs ne travaillent pas ensemble et leurs membres se sentent isolés. Dans un collectif par exemple, c'était un monsieur seul qui pilotait tout, y compris le recrutement des bénévoles et l'attribution de leurs missions. Quand il est mort, c'était compliqué pour les autres membres car il n'y avait pas de liens forts entre eux. Je suis donc allé les voir, et il s'avère que la bénévole chargée de l'administration et celle qui s'occupe du quotidien se sont rencontrées pour la première fois à cette occasion ! Donc mon rôle était de créer une dynamique entre eux. » Responsable de pôle

Les responsables de pôle jouent également un rôle de médiation entre les personnes accueillies et les collectifs, contribuant ainsi à recadrer les attentes de ces derniers en leur rappelant les objectifs et les limites de l'accompagnement. Ils servent parfois de tampon entre les deux parties en essayant de trouver des solutions adaptées à chacun. Enfin, les responsables de pôle sont également présents pour écouter les frustrations des uns et des autres, jouant ainsi un rôle de catalyseur, comme en témoigne l'extrait d'entretien suivant :

« Certains bénévoles s'attendent plutôt à des relations amicales avec les personnes qu'ils accueillent, mais je leur répète qu'on n'est pas là pour être amis avec les gens, si ça se fait, c'est super, mais sinon, c'est comme ça, ce n'est pas le but de l'accompagnement. » Responsable de pôle, FEP.

Gestion des attentes des bénévoles

Certains bénévoles ont des attentes vis-à-vis des personnes qu'ils accueillent, ce qui peut être source de frustration. Lors des échanges avec les membres des collectifs et les responsables de pôle, il s'avère souvent que certains bénévoles ont des attentes voire un projet pour les personnes qu'ils accueillent, en accord avec leurs propres idéaux de ce qu'est un « étranger intégré » selon à leurs critères et à ceux de leur entourage. Ces attentes se heurtent toutefois à la pluralité des situations des personnes, générant de la frustration et parfois même un sentiment d'échec pour certains bénévoles.

« Certains bénévoles se braquent lorsqu'une personne refuse de faire un essai ou un stage parce qu'elle n'est pas intéressée et ce genre de comportement passe assez mal au sein du collectif car il y a cette idée que 'l'étranger doit travailler' qui est présente dans l'inconscient

collectif. Cependant, quand on creuse, on se rend compte qu'il ne s'agit pas de fénéantise mais c'est souvent que la personne veut un travail équivalent à ce qu'elle faisait avant, donc elle préfère prendre le temps de se former, ou reprendre ses études, plutôt que d'accepter un travail moins qualifié dans la construction ou la restauration. » Responsable de pôle, FEP.

Ce comportement renvoie aussi à toute la complexité de l'hospitalité, qui suppose toujours une forme de réciprocité, qui peut prendre la forme de contreparties financières, pratiques mais aussi symboliques.

Le fait d'avoir des attentes vis-à-vis des personnes accueillies entraîne nécessairement des déceptions lorsque celles-ci ne se réalisent pas. Un des bénévoles a même ouvertement parlé « d'échec personnel » face aux difficultés d'une des personnes à apprendre le français :

« Je m'étais destiné à enseigner le français à cette personne et là je me suis heurté à quelque chose de plus dur que moi, et pour moi, c'est un échec, c'est un échec personnel. » Bénévole de collectif bénévole en milieu urbain.

CONSTAT

Au sein des collectifs, il arrive souvent qu'un ou plusieurs bénévoles aient des attentes précises ou se fixent des objectifs vis-à-vis des familles accueillies, qui, s'ils ne se réalisent pas, génèrent un sentiment de frustration voire échec, qui impacte aussi leur engagement.

Le niveau d'accompagnement du collectif à fournir aux personnes accueillies : un débat constant

La question de l'autonomie des personnes tend parfois à être négligée par les collectifs, comme l'explique une bénévole :

« On s'est beaucoup posé la question de savoir si notre accompagnement les enfermait ou pas. On facilite tellement les choses que ça pourrait être le cas. ». Une des responsables de pôle souligne également cette tendance : « les gens sont parfois trop couvés, d'autant plus si la relation avec le collectif se passe bien, ça dure, on ne cherche pas trop pour le logement, les bénévoles veulent s'occuper des bébés qui viennent de naître etc. et parfois ce n'est pas forcément rendre service aux gens et les accueillis ne se retrouvent pas en situation de devoir se mobiliser eux-mêmes car ils sont portés par les bénévoles. »

Certains bénévoles estiment qu'un accompagnement plus poussé de la FEP dans ce cadre les auraient aidés, comme l'explique un bénévole :

« Il a manqué une formation du collectif, pour éviter les écueils au niveau de l'accompagnement. On a réussi à prendre du recul et à faire une charte mais il y a eu des affrontements, ça aurait été bien que quelqu'un de la FEP vienne tous les trois ou six mois pour faire le bilan, nous conseiller, ça aurait permis au groupe d'avancer de façon collective et de désamorcer les tensions personnelles. »

Ces difficultés à définir des limites à l'accompagnement et l'absence de directive commune de la part de la FEP dans ce sens génèrent parfois une forme d'oppression de la part des bénévoles, qui, sous couvert de bienveillance tendent à avoir des comportements humiliants auprès des familles, comme le décrit la même personne issue de la communauté élargie :

« J'ai trouvé qu'il y avait une forme de 'contrôle' de la part de certains bénévoles, sur ce que la famille pouvait et ne pouvait pas faire, en leur rappelant, par exemple, de laver leurs draps toutes les deux semaines, en les forçant à aller au secours populaire comme pour les habituer

à être pauvres, ou en leur proposant d'économiser une partie de leur RSA pour eux en prévision de l'ameublement de leur futur appartement. »

CONSTAT

La gestion des attentes et l'objectif et les limites de l'accompagnement des familles accueillies par le collectif doivent faire l'objet d'une formation en amont de l'accueil.

Cette question peut renvoyer à un problème souligné dans le rapport de recherche de 2020, à savoir l'existence d'une forme de "compétition" entre différents membres d'un même collectif dans l'accompagnement des personnes, ce qui peut générer des tensions au sein du groupe, mais aussi un sentiment d'infantilisation chez les personnes accueillies.

B. L'ACCOMPAGNEMENT APRÈS L'ARRIVÉE

Cette section porte sur l'aspect global de l'accompagnement pour répondre aux besoins essentiels des personnes accueillies à leur arrivée en France et pour les mois suivants⁹. Il présente des conclusions pertinentes sur des aspects cruciaux du processus de réinstallation tels que : le logement, le soutien administratif et financier, l'acquisition de la langue, l'accès à l'emploi et la mobilité.

L'accès immédiat à l'hébergement comme clef de voute du projet

Pendant la durée de l'accueil, l'hébergement est privé et fourni par le collectif qui l'obtient parfois à titre gracieux à travers des appels à la solidarité. Il est octroyé en priorité en fonction du nombre de membres des familles. De fait, la plupart des familles nombreuses sont logées dans des zones rurales, où des grands espaces sont plus faciles à trouver qu'en zones urbaines. Si ce critère d'attribution est évidemment pertinent, plusieurs bénévoles et responsables de pôle ont souligné qu'il serait également important de prendre en compte, dans la mesure du possible, les exigences médicales des personnes accueillies. En effet, certains d'entre elles ont des pathologies lourdes ou chroniques qui nécessitent des services médicaux spéciaux et réguliers qui ne sont pas toujours disponibles en zone rurale, obligeant souvent les bénévoles à parcourir des kilomètres pour les trouver. Pour autant, la mise à disposition d'un hébergement constitue l'élément clef du dispositif des Couloirs Humanitaires, qui permet un accompagnement serein des personnes par la suite.

« Le logement est fondamental, c'est une condition sine qua non de l'accompagnement car il permet de rendre les autres actions plus efficaces dans la mesure où les personnes sont plus sécurisées et tranquilles. » Bénévole de collectif en milieu rural.

Du point de vue des accueillis, ce sentiment est partagé. Une des personnes a par exemple insisté sur la facilité avec laquelle elle et sa famille ont obtenu un hébergement dans le cadre de la demande d'asile, en comparaison avec les demandeurs d'asile intégrés dans le dispositif national d'accueil¹⁰ qui doivent souvent attendre plusieurs semaines voire plusieurs mois avant de pouvoir obtenir un logement en CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile).

La mise à disposition d'un logement est préférable à l'hébergement chez l'habitant

⁹ Cela confirme les résultats des enquêtes de 2018 et 2020, voir les deux rapports produits sur les Couloirs Humanitaires en 2018 et 2020 indiqués dans la bibliographie.

¹⁰ Le dispositif national d'accueil (DNA) est constitué de dispositifs très hétérogènes : CADA, HUDA, CAES, Centre de transit, CAO, PRADHA. Les demandeurs d'asile sont hébergés dans ces dispositifs le temps de l'étude de leur demande de protection par l'Ofpra, et par la CNDA, le cas échéant : <https://www.forumrefugies.org/nos-actions/en-france/demandeurs-d-asile/centres-d-hebergement>

La plupart des personnes interrogées ont un logement indépendant, tandis que trois personnes vivent ou ont vécu chez un particulier. Parmi les volontaires, une seule personne interviewée a hébergé une famille directement sous son toit. Fait intéressant, les seuls commentaires négatifs concernant la relation entre les personnes accueillies et les bénévoles proviennent de ces personnes. Aussi, la bénévole en question a partagé sa mauvaise expérience, où la personne accueillie n'a pas fait correctement les tâches ménagères ou n'a pas respecté le mobilier de la maison. Elle a également mentionné que les choses se seraient probablement mieux passées si elle n'avait pas fait d'hébergement direct et n'est pas contre renouveler l'expérience à condition qu'elle n'héberge pas chez elle.

Côté personnes accueillies, l'une d'entre elles a souligné que, si la relation entre elle et les hébergeurs avait été généralement très bonne, elle sentait parfois un décalage entre leurs attentes et les siennes, dans la mesure où eux souhaitent un "échange culturel" tandis qu'elle préférerait s'isoler pour se reposer et éviter de ressasser son histoire : "l'hébergeuse m'a dit qu'elle s'attendait à plus d'échanges et d'interactions comme lorsqu'elle fait du Airbnb ou prête sa maison à d'autres familles. Parce que je suis une réfugiée, ils me voyaient comme une "nouvelle expérience culturelle" et attendaient plus d'échanges culturels. Mais moi, j'ai précisé dès le départ que j'avais beaucoup de choses à digérer et à penser dans ma tête et que je n'étais pas forcément dans la dynamique à eux. Ils ont aussi deux enfants alors que je suis solitaire,, je vis ma vie seul depuis des années donc vivre en famille, pour moi ce n'est pas de l'inconfort mais ça me fait un peu bizarre.

Ce sujet des "attentes antinomie" entre hébergés qui rejoignent ce genre de programme pour des raisons humanitaires et les hébergeurs qui sont plutôt à la recherche d'une "rencontre humaine" a également été mis en avant dans l'ouvrage sociologique "Hospitalités en France - Mobilisations politiques et intimes" (Agier, Gerbier-Aublanc, Masson Diez, p.48). Dans le rapport de recherche 2020, ce problème a également été soulevé lors de l'analyse des questionnaires (voir Stuppia, 2020, p.105).

CONSTAT

La mise à disposition d'un hébergement indépendant pour les personnes accueillies est plus adaptée et appréciée qu'un hébergement chez l'habitant.

Soutien administratif et financier

En tant que demandeuses d'asile, les personnes accueillies bénéficient de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA), allocation mensuelle qui est versée tous les mois jusqu'à l'issue de la demande d'asile. Toutefois, un laps de temps d'environ trois mois est souvent nécessaire avant le début du versement, de sorte que pendant ces trois mois, les personnes sont entièrement dépendantes financièrement du collectif qui prend en charge l'ensemble de leurs besoins. Par la suite, une fois l'ADA perçue, il arrive que les collectifs demandent aux personnes accueillies de contribuer au paiement des charges (eau, électricité). Sur le plan administratif, le collectif prend en charge la plupart des démarches « ordinaires » telles que l'inscription des enfants à l'école ou la prise de rendez-vous médicaux, tandis que les démarches spécifiques à la demande d'asile sont réalisées par les responsables de pôle.

Cette distinction est récente puisqu'auparavant, les collectifs étaient également en charge de ce volet. Certains bénévoles (bien que minoritaires) ont déploré ce changement qui les déposséderait de leurs prérogatives. Cela étant, cette évolution est généralement perçue de manière positive par la plupart des bénévoles et l'ensemble des membres de la FEP, comme une manière de décharger les bénévoles de certaines de leurs tâches mais aussi de préserver l'intimité et la vie privée des personnes accueillies, qui sont libres de ne pas partager leur histoire avec des personnes qui, de fait, sont déjà très immiscés dans leur vie, à travers l'accompagnement quotidien qu'elles fournissent. Au contraire, les responsables de pôle sont toutes des professionnels du secteur social qui ne sont pas présents

quotidiennement aux côtés des accueillies et ne développent donc pas cette relation de proximité, ce qui crée une certaine distance émotionnelle, plus propice aux démarches sensibles liées à l'asile.

« Désormais, les bénévoles ne sont plus en charge des dossiers Ofpra car les récits de vie sont souvent très lourds et la différence majeure, c'est que moi, en tant que professionnelle du social et salariée, je suis soumise au secret professionnel et pas eux. Au départ, certains collectifs ont été surpris que je garde le dossier Ofpra et le gère mais je n'ai pas lâché car ça fait partie de mes missions et je suis intransigeante sur ça. » Responsable de pôle, FEP.

Apprentissage de la langue

Ce volet constitue pour l'ensemble des personnes interviewées la principale difficulté dans le pays d'accueil. Le dispositif national d'accueil ne prévoit pas de cours de français pour les demandeurs d'asile. C'est seulement une fois le statut de réfugié obtenu que les personnes accueillies suivent jusqu'à 400 heures de cours de français dispensés par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration). Toutefois, les bénévoles du collectif s'organisent pour donner des cours de français dès l'arrivée des personnes et ce pendant toute la durée de la procédure. Les personnes accueillies sont donc dès le départ en contact avec la langue française, à travers les cours des bénévoles mais aussi les interactions avec ces derniers. De plus, dès le Liban, une plateforme dispense des premiers cours, comme le mentionne le rapport de 2020. Malgré tout, l'apprentissage de la langue se compte souvent plus en années qu'en mois et la non-maitrise du français a un impact fort sur d'autres domaines, tels que l'accès à l'emploi, à la santé ou la gestion des procédures administratives.

« C'est compliqué car il faut des rendez-vous pour tout et sans la langue, c'est difficile. Par exemple, j'ai dû prendre un rendez-vous à l'hôpital mais je ne pouvais pas le faire à cause de la langue donc c'est la nièce de mon mari qui l'a fait pour moi, je lui ai envoyé les papiers nécessaires du docteur et elle m'a obtenu le rendez-vous. Puis l'hôpital m'a rappelé mais j'étais toute seule pour comprendre et ça a été très difficile pour moi, je ne comprenais pas et personne n'était là pour m'aider. Nous sommes finalement allés au rendez-vous avec mon mari mais on ne connaissait personne et on ne pouvait pas parler, on nous a indiqué plein de bureaux différents et finalement on n'a jamais trouvé et on est rentrés à la maison sans avoir vu le docteur. » Personne accueillie, milieu urbain.

Il semble que l'apprentissage du français se fasse beaucoup plus rapidement chez les enfants, à travers l'école. Toutefois, plusieurs entretiens soulignent que les dispositifs UPE2A prévus dans les écoles pour accommoder les élèves allophones sont insuffisants en milieu urbain et inexistant en milieu rural.

« Avoir une personne au collège qui est formée en FLE c'est indispensable pour accueillir ces jeunes, or cela n'est pas pris en considération ou en compte par l'éducation nationale. » Collège en zone rurale.

Une élue au conseil municipal et bénévole de collectif en milieu rural a également mis en avant cet écueil :

« Il y a un manque cruel au niveau de l'Etat de personnel formé à l'accueil d'enfants qui ne parlent pas encore français dans les classes, surtout dans nos petits villages, il n'y a aucune intervention de l'éducation nationale pour soutenir ces enfants dans l'apprentissage de la langue alors que dans les villes, il y a souvent des classes FLE qui accueillent les enfants plusieurs heures par jour. Or, en France, les enfants sont intégrés dans une classe en fonction de leur âge et pas de leur maitrise du français, ce qui pose des problèmes d'apprentissage pour les enseignants. » Bénévole de collectif en milieu rural.

Ces conclusions redoublent celles de l'enquête de 2020 (p.124 – 126). De ce point de vue, peu d'améliorations semblent avoir eu lieu ces deux dernières années.

Accès à l'emploi

L'accès à l'emploi est rendu difficile aux personnes accueillies pour plusieurs raisons. D'une part, le statut de demandeur d'asile n'autorise pas à travailler. Une des personnes accueillies a fait part de cette difficulté : *« lorsque je suis arrivé en France, j'avais un plan pour travailler grâce à mon réseau mais l'OFII m'a informé que ce n'était pas possible avant d'obtenir le statut. »*

D'autre part, il semble que la barrière de la langue limite considérablement les opportunités d'emploi, notamment les métiers qualifiés.

« J'espère pouvoir travailler pour me faire des amis français, m'intégrer avec eux, apprendre le français avec eux ...mais en même temps c'est dur, je suis allée à Pôle Emploi pour m'inscrire, et j'ai demandé un travail où il y a beaucoup de monde comme un restaurant, comme ça je peux voir les gens, voir comment ils parlent, ce qu'ils mangent, comment ils boivent, comment ils interagissent mais on m'a dit que c'était très compliqué car tu dois même parler anglais après avoir appris le français ... et puis c'est dur de trouver du travail quand tu ne parles pas français, c'est le plus important pour trouver du travail. Où que tu cherches, si tu ne parles pas français tu ne trouveras pas de travail. » Personne accueillie en milieu urbain.

La barrière de la langue rend aussi difficile l'accès à Pôle Emploi, (qui ne prévoit aucun dispositif spécifique pour les personnes réfugiées). Aussi, comme mentionné précédemment, les personnes accueillies ayant trouvé un emploi l'ont toutes obtenus de manière « informelle » (et non via Pôle Emploi) i.e., grâce au réseau du collectif ou sur des sites comme 'leboncoin'. Enfin, lorsque les personnes arrivent à trouver du travail, elles font parfois face à un sentiment de déclassement à cause de la barrière de la langue, du manque de réseau mais aussi du manque de valorisation de leur expérience dans leur pays d'origine.

« Avant que la guerre n'éclate en Syrie je travaillais à mon compte, j'avais un garage, c'était une très bonne situation, mais aujourd'hui je suis salarié et je touche le smic donc c'est différent. Je suis content de mon travail mais le salaire est un peu bas et je fais 60 kilomètres aller-retour tous les jours pour m'y rendre donc ce n'est pas facile. J'ai de l'ambition, je voudrais avoir mon propre garage mais ici je dois travailler trois ans dans un garage avant de pouvoir ouvrir le mien car je n'ai pas de diplôme, c'est la loi. » Personne accueillie en milieu urbain.

Mobilité

La mobilité géographique constitue une autre difficulté majeure, notamment pour les personnes qui vivent dans des zones rurales éloignées des commerces et des services administratifs et de santé. De fait, les personnes accueillies dépendent largement – dans un premier temps – des bénévoles des collectifs qui les accompagnent, ce qui implique un investissement financier et de temps important. Cette mobilité est rendue d'autant plus difficile que, depuis quelques années, le permis de conduire syrien n'est plus convertible en permis français, ce qui génère des frustrations chez les bénévoles comme chez les personnes accueillies:

« L'histoire du permis de conduire c'est complètement absurde, ils arrivent avec un permis de conduire syrien, ils peuvent conduire pendant un an en France et après ils peuvent plus ! Surtout qu'on habite loin de tout, on est à deux heures de route de la ville. Et puis demander à des gens qui ne parlent pas la langue de repasser le permis avec les difficultés et le cout que ça implique, je trouve que c'est vraiment n'importe quoi ! » Bénévole de collectif en milieu rural.

Cette contrainte liée à la mobilité en zone rurale a poussé une des familles accueillies à déménager en ville une fois leur statut de réfugié obtenu :

« La vie en ville est plus facile et plus pratique du fait de la proximité des transports, des commerces, de l'école etc. Mais nous avons aussi aimé notre vie à la campagne, l'ambiance, la proximité avec les gens. Je pense qu'il y a du bon et du mauvais dans les deux cas. »
Personne accueillie en milieu rural.

CONSTAT

Les principales difficultés auxquelles font face les personnes accueillies incluent l'apprentissage de la langue, l'accès à l'emploi et la mobilité, notamment en zone rurale.

C. LA TRANSITION PROGRESSIVE VERS L'AUTONOMIE

La section suivante décrit certains des défis les plus importants auxquels sont confrontés les réfugiés parrainés lorsque le soutien collectif prend fin et qu'ils doivent compter sur l'aide publique et administrative. Elle souligne également la pertinence de soutenir l'autonomie des familles parrainées.

Les défis lors de la transition du soutien du collectif aux dispositifs d'aide publique et administrative

Le projet Couloirs Humanitaires prévoit un accompagnement citoyen pour une durée limitée, censée prendre fin une fois le statut de réfugié obtenu, dans la mesure où ce statut permet d'accéder au système de droit commun en matière d'aide sociale c'est-à-dire la possibilité d'être suivi par un travailleur social, inscription à Pôle Emploi, éligibilité à l'aide sociale, au logement social, etc. En pratique, maîtriser les démarches administratives et passer de l'accompagnement collectif aux dispositifs d'aide publique s'avère difficile pour la plupart des personnes accueillies, compte tenu de la barrière de la langue, la plupart n'ont pas encore une bonne maîtrise du français une fois le statut de réfugié obtenu. De plus, ils doivent également faire face à la complexité des procédures administratives dans le système de protection sociale. Ainsi, même une fois le statut obtenu, plusieurs personnes accueillies semblent encore dépendre du collectif dans ce domaine, comme en témoignent les extraits d'entretien suivants :

« On aurait aimé plus d'aide, un an ce n'est pas assez, il y a encore beaucoup de papiers administratifs et beaucoup d'informations qu'on ne sait pas gérer. » Personne hébergée chez l'habitant en milieu urbain.

Malgré le fait que les familles parrainées soient mises en contact avec des travailleurs sociaux, elles ne comprennent pas le système et les formalités administratives nécessaires pour réclamer leurs prestations.

« Ils vont voir l'assistante sociale mais je ne sais pas s'ils le feraient si les bénévoles ou la responsable du pôle ne prenaient pas les rendez-vous à leur place. Ils savent où se trouve le bureau de l'assistante sociale, ils savent qu'elle suit certains dossiers mais en termes de compréhension des procédures, je ne sais pas s'ils comprennent tout. » Membre de la communauté rurale élargie.

Même lorsque les familles parrainées accueillies souhaitent gérer elles-mêmes leur situation administrative, elles se heurtent parfois à la rigidité ou à la réticence de certains services:

« Nous sommes allés voir l'assistante sociale deux ou trois fois, nous avons fait de la paperasse et puis elle ne nous a jamais répondu. Nous avons eu un premier rendez-vous avec elle, puis nous avons déposé les papiers pour la demande HLM, puis nous avons demandé un autre rendez-vous pour faire le suivi de la demande et elle ne nous a pas donné de nouvelles, encore aujourd'hui elle ne nous a jamais demandé si nous avions trouvé ça, ça fait plus d'un an que nous avons l'appelé. » Personne accueillie en milieu urbain.

CONSTAT

- Une fois sortie du dispositif, la plupart des familles accueillies ne maîtrisent pas le système administratif d'aide publique.
- En milieu rural, les personnes accueillies semblent bénéficier d'un meilleur accompagnement social qu'en milieu urbain, du fait d'un meilleur accès aux services publics (certes souvent éloignés géographiquement mais disponibles plus rapidement qu'en ville) mais également la proximité entre les collectifs, les associations locales et les structures publiques.

Le collectif interrogé en milieu urbain n'a pas pu nous donner le contact d'un travailleur social en charge des personnes accueillies. Le collectif en milieu rural entretient des relations étroites avec le travailleur social et le service social qui s'occupe des familles. Les extraits ci-dessous de l'entretien avec elle révèlent à la fois un suivi régulier de la famille accueillie par les services sociaux et une coordination étroite entre ces services et les bénévoles du collectif :

« En tant qu'assistante sociale qui suit les familles accueillies dans le village, je travaille assez régulièrement avec le collectif, on connaît bien les bénévoles et on travaille vraiment proches dans les deux sens, on a un soutien important de leur part et on répond à leurs questions quand ils en ont. » Travailleur social.

Accompagnement vers l'autonomie

Certains participants ont souligné que les bénévoles doivent être mieux formés sur la nécessité de préparer les personnes accueillies à vivre de manière autonome une fois sorties du dispositif.

« Lors de nos bilans avec la première famille, nous nous sommes surtout interrogés sur leurs besoins mais sans évoquer leur autonomie. Nous n'avons jamais posé la question de leur autonomie ou de savoir ce qu'ils étaient capables de faire par eux-mêmes. Il faudrait dire au nouveau collectif d'aborder cette question avec les futurs volontaires du collectif en milieu rural. » Volontariat collectif en milieu rural.

V. Études de cas: Impact des couloirs humanitaires dans les communautés d'accueil

Des liens solides et des relations de collaboration positives entre tous les acteurs sont essentiels au succès des corridors humanitaires. Les dynamiques d'échanges entre les collectifs et les accueillis sont également au cœur du programme car elles contribuent fortement à favoriser leur intégration dans le tissu local. La section suivante examine ces aspects en les liens développés entre les personnes accueillies et les différents acteurs locaux, grâce notamment au rôle important du réseau des

collectifs. Qu'il s'agisse des membres de la communauté élargie, des personnes accueillies ou des parties prenantes au projet, la notion d'intégration est abordée de manière différente par chacun, reflétant la complexité de ce terme qui implique une multitude de dimensions. De plus, à travers les entretiens réalisés, il est intéressant de noter qu'aucune personne de la société d'accueil n'assimile l'intégration aux notions de stabilité, de sécurité ou de capacité à imaginer un futur pour sa famille, alors que c'est principalement en ces termes que les personnes accueillies définissent le concept d'intégration. Cela confirme les résultats statistiques de l'enquête conduite en 2020 sur le dispositif des Couloirs Humanitaires (P. Stuppia, p106-109¹¹). On voit donc que la conception de l'intégration est largement subjective et dépend tout autant des différences culturelles que du vécu de chacun, et ce puisque même des personnes françaises ne partagent pas une vision commune de l'intégration.

A. DIVERSES FAÇONS DE SE CONSTITUER UN RÉSEAU LOCAL

Dans cette section, trois moyens de constitution d'un réseau au niveau local sont évoqués : par le réseau des collectifs, par la communauté religieuse et par l'école, pour les enfants.

Les collectifs jouent un rôle clé d'intermédiaire entre les personnes accueillies et la société d'accueil

Toutes les personnes de la communauté élargie sollicitées pour cette étude ont été présentées aux personnes accueillies par les bénévoles des collectifs. Ce constat souligne le rôle crucial des bénévoles qui mobilisent leurs propres réseaux au profit des personnes accueillies, facilitant ainsi leur intégration dans le milieu local.

« Les gens sont bien accueillis dans la ville, il y a un réseau qui s'est créé autour d'eux grâce au collectif qui a par exemple organisé un grand repas pour demander toutes les personnes qui les ont aidés. Ce genre d'événement permet aux invités de rencontrer les gens et le collectif facilite cette intégration. » Travailleur social en milieu rural.

Cet accès facilité à un réseau social grâce au rôle des collectifs rend le modèle des Couloirs Humanitaires spécifique par rapport au dispositif national d'accueil¹⁵, dans la mesure où il permet aux personnes accueillies d'être directement mises en contact avec des citoyens (les bénévoles) qui sont eux-mêmes proactifs en activant leurs réseaux afin de faciliter leur intégration dans la société, par exemple en se rapprochant des associations locales, des maisons de jeunes, de l'église, ou en trouvant pour les accueillis des « petits boulots » informels à faire chez des amis.

Cet aspect immersif dans la société d'accueil est un point clé qu'il faut souligner car il permet d'accélérer la connaissance de la société d'accueil mais aussi l'autonomie des personnes accueillies et leurs capacités à créer leurs propres cercles à partir du réseau collectif.

« L'un des principaux avantages de ce projet est l'immersion des gens dans la société française, le fait de connaître d'autres français, des amis, des voisins de tels etc. ils ne créeront pas de liens d'amitié avec tout le monde, mais au moins ils être intégré dans un réseau de personnes et puis les affinités vont faire leur chemin, donc c'est un énorme atout, d'autant plus que les travailleurs sociaux n'ont pas le temps de faire ça et doivent aussi respecter une certaine distance

¹¹ *The French Humanitarian Corridors Program Experience : an Assessment of a Private Sponsored Program, 3 Years Later* , Paolo Stuppia, 2020, in Paravati, C. ; Ricci, A. (coord.), *Sponsoring Integration : Impact Assessment of the Primary Achievements of the Humanitarian Corridors Program in Italy and France*, Rome, Edizioni Com Nuovi Tempi, p.78-127 : <https://confronti.net/negozio/Sponsoring-integration-impact-assessment-of-the-primary-achievements-of-the-humanitarian-corridors-program-in-italy-and-france-p261988049>

professionnelle donc ça aide vraiment, c'est un vrai complément au travail des travailleurs sociaux.» Responsable de pôle, FEP.

Les communautés d'église jouent un rôle important dans la création de liens sociaux et de réseautage

Cette observation a été faite à la fois par une famille d'accueil qui fréquente une église (et qui fréquentait déjà une église en Syrie) mais aussi par des répondants de la communauté élargie qui sont également membres de l'église.

« L'église a été le meilleur endroit pour rencontrer et interagir avec les gens et pour s'intégrer. C'est difficile de se connecter avec des gens que vous ne connaissez pas s'il n'y a pas de cadre, je ne parlerai pas spontanément aux gens dans la rue. Pour nous, l'Église était le seul moyen d'interagir avec les gens. À l'église, on se connaît, on prie, nos amis de l'église viennent prier avec nous, ils nous saluent, on s'intègre. Dehors, c'est plus compliqué. » Personne accueillie en milieu urbain.

A travers ces témoignages, on constate que l'église joue un rôle d'accueil des personnes étrangères qui, quelles que soient leurs origines, se rassemblent autour de croyances communes. Comme l'explique une autre bénévole associative et membre d'église : *« On ne regarde pas trop d'où viennent les gens. Ils ne sont pas vraiment perçus comme des réfugiés mais plus comme des personnes, des paroissiens lambda »*. Ce type d'espace fédérateur, inclusif et ouvert à la diversité est assez unique en France et constitue ainsi un moyen de se faire un réseau d'amis et de solidarité qui peut par la suite ouvrir d'autres portes en termes de scolarisation ou d'accès à l'emploi, comme en témoignent les extraits d'entretiens ci-dessous :

« Le fait qu'ils aillent à l'église leur a donné un réseau : tout de suite l'école catholique privée a ouvert ses portes gratuitement à leur enfant. » Bénévole en milieu urbain.

« Je lui ai tout de suite fait confiance car c'est un proche du pasteur qui m'a conseillé de travailler avec elle. Je ne suis pas sûre que j'aurais fait aussi vite confiance si ça n'avait pas été le cas. » Collègue d'une personne accueillie, milieu urbain.

L'école et les centres de jeunesse facilitent rapidement la socialisation des enfants

Malgré les difficultés liées à la maîtrise de la langue et le manque ou l'absence d'aménagements dédiés au cours de FLE dans les programmes scolaires, notamment dans les villages, l'école et les activités qu'elle propose sont un important lieu de socialisation qui accélère l'apprentissage de la langue et l'intégration des enfants :

« Quand nous sommes arrivés, notre fils avait un blocage, il refusait d'apprendre le français. La sortie s'est faite à l'école, l'année dernière, il a fait un stage dans un magasin, il aimait le travail qui l'obligeait aussi à parler français avec les clients. En deux mois, il a fait beaucoup de progrès en français. Il apprend dans ce magasin en ce moment. » Mère de famille accueillie en milieu urbain.

Au niveau des établissements scolaires, des efforts ont été déployés par le personnel pour favoriser les échanges entre élèves, notamment sur le plan culturel.

« On a expliqué aux autres élèves qu'on allait accueillir ces enfants, on a essayé de favoriser les liens entre les élèves pour les guider dans les chambres, dans le gîte, etc. Donc ils ont été bien accompagnés. Nous avons aussi organisé des temps d'échanges informels durant lesquels les étudiants ont pu parler de leur pays. » Directrice de collège en milieu rural.

Outre l'école, les maisons des jeunes, qu'il s'agisse de structures publiques comme les MJC accessibles gratuitement ou d'associations, contribuent également à la socialisation des enfants :

« La jeune fille avait eu quelques problèmes au collège avec d'autres élèves et notre centre lui a permis de rencontrer d'autres jeunes, de se faire un nouveau cercle en dehors de sa classe. Elle a également participé à de nombreuses activités et sorties. Je me réjouis que notre structure puisse être utilisée pour aider ces jeunes à s'intégrer. » Directeur d'un centre de jeunesse en milieu rural.

B. PERCEPTIONS DU PROJET PAR LES COMMUNAUTÉS LOCALES

Dans cette section, deux principales observations sont soulevées par les différents membres de la communauté élargie interviewés pour cette l'étude.

L'accueil en milieu rural a un impact positif sur l'environnement local

Ce constat a également été souligné en 2020 par le rôle positif du projet hors des villes (P. Stuppia, p.122). Qu'il s'agisse de revitaliser des zones rurales marquées par une décroissance démographique ou de donner l'opportunité aux villages de s'ouvrir à d'autres cultures, l'accueil en zone rurale est perçu positivement par les différents membres de la communauté élargie interrogés dans ce cadre.

« Nos petits villages ont un problème de fond : la population vieillit et son renouvellement est difficile, donc le fait que les jeunes viennent, peu importe d'où ils viennent, est un énorme avantage pour la municipalité et surtout pour nos écoles puisque cela permet d'avoir un minimum d'élèves, sinon on demande la fermeture des classes. Enfin, ça permet de se confronter à une autre langue, une autre culture, d'autres raisons, et cette confrontation apporte beaucoup puisqu'elle apporte de la vie. Le bénéfice est donc énorme pour une petite ville comme le nôtre. » Maire en milieu rural.

Plusieurs personnes du milieu rural ont mis en avant ont évoqué la présence de personnes réfugiées dans leur localité comme une opportunité d'apporter de la diversité à la commune et renforcer ainsi les valeurs d'inclusion et de tolérance.

« Pour moi, plus on mélange de gens, plus c'est positif, donc je le vis comme ça et je pense que c'est le cas de beaucoup de gens ici, notre village est généralement assez accueillant. Nous avons tout intérêt à vivre ensemble et à partager nos modes de vie, même s'ils sont différents. » Intervenante sociale en milieu rural.

Il convient toutefois de préciser que toutes les personnes de la communauté élargie interrogées ont une opinion positive des réfugiés dans la mesure où elles nous ont été introduites par les membres du collectif ou les personnes accueillies, ce qui signifie qu'ils entretiennent des (bonnes) relations avec elles. Ce n'est pas nécessairement le cas pour l'ensemble de la communauté.

« Il y a un petit noyau de gens qui continuent de s'opposer à l'accueil des gens au village avec la menace du grand remplacement. Ils nous le font ressentir à certaines occasions, lors du marché de Noël ou du forum des associations par exemple. Mais il reste minoritaire, notre collectif a réuni près de 95 membres deux mois après sa création et s'est très vite intégré au tissu associatif local. Il y a une bonne culture du volontariat dans le village. » Bénévole de collectif en milieu rural.

Des opinions défavorables à l'accueil des personnes réfugiés existent en milieu rural, même si elles restent minoritaires.

Les (grands) moyens déployés par les Couloirs Humanitaires pour accompagner un et/ou nombre de personnes sont parfois perçus de manière négative au sein du milieu associatif

Sachant qu'un collectif est composé en moyenne d'une dizaine de personnes et prend en charge une famille à la fois, le nombre de volontaires mobilisés pour une seule famille est considérable, surtout lorsqu'on le compare à l'accompagnement réservé aux demandeurs d'asile dans le cadre du dispositif national d'accueil¹² (DNA). En effet, ce dispositif souffre de carences importantes puisque, d'une part, il n'a pas les moyens de remplir sa mission de base i.e., fournir un hébergement et un accompagnement administratif à tous les demandeurs d'asile et d'autre part ne prévoit pas un tel accompagnement aussi « rapproché » dans la vie quotidienne et la création de liens sociaux. Aussi, comme l'explique une bénévole associative qui a l'habitude de travailler avec des populations exilées,

« Ce dispositif centralise beaucoup d'efforts sur quelques élus alors qu'une grande partie des demandeurs d'asile en France sont à la rue, ce n'est pas très équitable. » Bénévole de milieu urbain.

Cette remarque est également évoquée par une responsable de pôle de la FEP, mettant en avant la différenciation de traitement entre les bénéficiaires de ce projet et d'autres publics précaires.

« De nombreuses associations adhérentes de la FEP accompagnent au quotidien les demandeurs déboutés ou les personnes sans titre de séjour qui ne peuvent bénéficier du même accompagnement que le petit nombre de familles accueillies dans le cadre des Couloirs, ce qui est parfois envisagé par nos associations membres comme deux poids deux mesures. » Responsable de pôle, FEP.

VI. Conclusions and recommandations

Cette étude a mis en évidence certains avantages des couloirs humanitaires en France. En plus de l'hébergement et du soutien administratif et financier, les personnes accueillies par les couloirs humanitaires peuvent construire un réseau social qui leur permet de s'immerger dans la société d'accueil. Toutefois, il reste encore des défis importants à relever.

Tout d'abord, il est essentiel de réduire les attentes des volontaires quant à « ce qu'il faut advenir des personnes accueillies une fois en France ». Il convient de rappeler aux collectifs que l'objectif du projet Couloirs Humanitaires est de développer une voie légale et sûre vers l'asile dans un pays tiers, et non de permettre l'intégration républicaine des personnes accueillies. Ainsi, si certains volontaires souhaitent recevoir une formation sur l'interculturalité, la Syrie ou l'Islam pour « mieux comprendre » les personnes accueillies, il serait préférable de former les collectifs sur les thématiques de l'asile. Notamment les processus de réinstallation et les voies d'accès légales et sûres, afin de permettre une meilleure compréhension du projet et de ses objectifs.

Pour ce qui est des collectifs, la présence d'un membre ayant un rôle de médiation et de cohésion du groupe apparaît bénéfique. En outre, la diversité des bénévoles (en termes d'âge, de profil, et d'appartenance religieuse ou non) doit être encouragée pour faire valoir la diversité des points de vue mais aussi une plus grande visibilité du projet en dehors de son cercle initial. Cela passe

¹² Le dispositif national d'accueil (DNA) est constitué de dispositifs très hétérogènes : CADA, HUDA, CAES, Centre de transit, CAO, PRADHA. Les demandeurs d'asile sont hébergés dans ces dispositifs le temps de l'étude de leur demande de protection par l'Ofpra, et par la CNDA, le cas échéant : <https://www.forumrefugies.org/nos-actions/en-france/demandeurs-d-asile/centres-d-hebergement>

notamment par davantage de moyens alloués aux responsables de pôle, dont une des (nombreuses) missions est la mobilisation de nouveaux bénévoles, en plus du suivi de l'accompagnement des collectifs et des personnes accueillies.

Les personnes accueillies – et les personnes en besoin de protection internationale qui transitent au Liban de manière générale – connaissent peu ou mal l'existence et le fonctionnement du projet et devraient être mieux informées sur ce plan. Pour ce qui est des bénéficiaires du projet, ceux-ci devraient être davantage impliqués dans les choix et orientations des Couloirs Humanitaires, afin que leurs retours d'expérience et leurs recommandations en termes d'accueil et d'accompagnement soient mieux représentés et pris en compte pour les futures accueillies. La FEP semble aller dans ce sens, puisqu'un groupe consultatif composé de réfugiés a récemment été créé pour répondre à ces besoins.

Favoriser des moments d'expression entre personnes accueillies, d'une part, et entre bénévoles, d'autre part, apparaît important pour échanger des témoignages mais aussi partager des problématiques et des frustrations de manière libre, afin que chaque partie se sente à l'aise pour exprimer ses frustrations sans peur de froisser l'autre, ce qui peut être le cas dans le cadre de cette relation par nature déséquilibrée entre l'accueillant et l'accueilli.

Les procédures de l'asile, mais également les procédures administratives de droit commun, sont particulièrement complexes et évolutives. De ce fait, les bénévoles et les personnes accueillies ont souvent du mal à les maîtriser, ce qui est source de frustration, de perte de temps mais aussi souvent de rallongement des délais puisque souvent, les formulaires sont mal remplis ou requièrent des pièces complémentaires. Afin d'alléger la charge sur les bénévoles et mieux accompagner les personnes accueillies, il est recommandé d'élaborer des fiches techniques brèves (en français et en arabe) sur des sujets spécifiques (l'ADA, le RSA, la CAF, Pôle Emploi, les CCAS, les procédures de demandes de logement social, en précisant qu'elles peuvent couvrir l'ensemble du territoire et pas seulement le département où les personnes sont arrivées, etc.) afin de guider les uns et les autres dans ces démarches, et ce en complément du « guide d'accueil » qui est déjà proposé aux collectifs et disponible sur le site de la FEP.

Il est également nécessaire d'impliquer l'État et les autorités locales dans le soutien aux nouveaux arrivants. Il est important de rappeler qu'une plus grande implication de l'État dans les couloirs humanitaires accentuerait également le « traitement préférentiel » accordé aux personnes accueillies dans le cadre de ce projet, ce qui contribuerait à élargir la différence de traitement entre ces personnes et le reste des demandeurs d'asile attachés au système national d'accueil. En outre, un plaidoyer pour une plus grande implication de l'État devrait être fait dans la catégorie de tous les demandeurs d'asile et BPI (bénéficiaires de la protection internationale) et pas seulement pour ceux qui sont accueillis dans les couloirs.

Enfin, dans le contexte international actuel, les besoins de protection évoluent rapidement et touchent une grande variété de régions du monde (comme en témoigne la situation actuelle où, en moins d'un an, les crises afghane et ukrainienne ont généré des millions de personnes ayant besoin d'une protection internationale). Il conviendrait donc de pouvoir adapter le projet en fonction des besoins sans nécessairement le confiner à un pays d'origine ou de transit spécifique.

Principales recommandations

- Sensibiliser les collectifs à leur rôle d'accompagnement et déconstruire leurs stéréotypes potentiels sur les réfugiés.

Evaluation du projet des Couloirs Humanitaires de la FEP

- Diversifier le pool de volontaires impliqués dans les couloirs humanitaires. En particulier, mobiliser des volontaires issus de milieux laïques ou non protestants.
- Accroître la visibilité du projet en France et dans les pays en attente comme le Liban.
- Encourager les collectifs, dans la mesure du possible, à désigner un bénévole chargé d'assurer la cohésion du groupe et la médiation entre ses membres.
- Continuer d'impliquer les personnes accueillies dans la mise en œuvre des couloirs humanitaires.
- Favoriser l'émergence d'un réseau de bonnes pratiques à travers des consultations régulières des bénévoles et des personnes accueillies, affermissant le lien entre eux.
- Créer des outils standard et des notes techniques sur des sujets administratifs spécifiques pour les collectifs et les personnes accueillies.
- Impliquer davantage l'Etat au niveau local et les communes dans l'intégration des personnes accueillies.
- Étendre le projet des couloirs humanitaires à d'autres nationalités.
- Accroître les ressources des responsables de pôles.

Bibliographie

Ouvrages :

Hospitalité en France : mobilisations intimes et politiques, ouvrage coordonné par Michel Agier, Marjorie Gerbier-Aublanc et Evangeline Masson Diez, Bibliothèque des Frontières, 2019.

L'étranger qui vient : repenser l'hospitalité, Michel Agier, Seuil, 2018.

Rapports et publications:

The French Humanitarian Corridors Program Experience : an Assessment of a Private Sponsored Program, 3 Years Later, Paolo Stuppia, 2020, in Paravati, C. ; Ricci, A. (coord.), Sponsoring Integration : Impact Assessment of the Primary Achievements of the Humanitarian Corridors Program in Italy and France, Rome, Edizioni Com Nuovi Tempi, p.78-127 : <https://confronti.net/negozio/Sponsoring-integration-Impact-assessment-of-the-primary-achievements-of-the-Humanitarian-Corridors-Program-in-Italy-and-France-p261988049>

Hébergement citoyen des personnes réfugiées, témoignage des collectifs d'accueil et des personnes accueillies dans le cadre du projet Couloirs Humanitaires, Juliette Delaplace et Radka Kristyna Chobotova, Secours Catholique – Caritas France, 2018 :

https://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/pla_couloirs_humanitaires.pdf

Hébergement citoyen des personnes réfugiées, témoignage des collectifs d'accueil et des personnes accueillies dans le cadre du projet Couloirs Humanitaires, Juliette Delaplace et Radka Kristyna Chobotova, Secours Catholique – Caritas France, 2018 :

https://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/pla_couloirs_humanitaires.pdf

Vers un nouveau départ : l'intégration des réfugiés en France, UNHCR, 2013 : <https://singalyon.fr/wp-content/uploads/2020/04/523aefec4.pdf>

Pact on Migration and Asylum, 23.09.22, European Commission, 2020: https://ec.europa.eu/info/publications/migration-and-asylum-package-new-pact-migration-and-asylum-documents-adopted-23-september-2020_en

Tardis, M. (2019). *Another Story from the "Refugee Crisis". Resettlement in Small Towns and Rural Areas in France*. SHARE, EU, IFRI.

Three-Year Strategy on Resettlement and Complementary Pathways, UNHCR, 2018:

<https://www.unhcr.org/protection/resettlement/5d15db254/three-year-strategy-resettlement-complementary-pathways.html>

Projected Global Resettlement Needs, UNHCR, 2020:

<https://www.unhcr.org/uk/protection/resettlement/5d1384047/projected-global-resettlement-needs-2020.html>

Projected Global Resettlement Needs, UNHCR, 2021:

<https://www.unhcr.org/uk/protection/resettlement/5ef34bfb7/projected-global-resettlement-needs-2021-pdf.html>

Projected Global Resettlement Needs, UNHCR, 2022:

<https://www.unhcr.org/uk/protection/resettlement/60d320a64/projected-global-resettlement-needs-2022-pdf.html>

Transnational roundtable on community sponsorship evaluations, report from the ICMC-Share conference on 31 March 2021:

<https://static1.squarespace.com/static/61701919c9cd9200cd8e6ccc/t/61b89154ad690643e34388bd/1639485782805/SHARE+QSN+Roundtable+Report+Evaluation+of+Refugee+Sponsorship+Programmes+Final.pdf>

HUMANITARIAN CORRIDORS IN FRANCE: EVALUATION OF THE FÉDÉRATION DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE'S COMMUNITY SPONSORSHIP PROGRAMME

Principal Authors: Claire Cabrol (Independent Consultant) with the support of Paolo Stuppia (consultant), Micheline Helaleh (FEP volunteer legal consultant and Share QSN Refugee Advisor), Marisol Reyes-Soto and Gabriella D'Avino (Independent Consultants)

Acknowledgements: We would like to thank all the community actors who contributed to this evaluation. In particular we express our gratitude to Marisol Reyes-Soto and Gabriella D'Avino for editing and coordinating the research, Gabriela Agatiello (ICMC Europe) for her feedback and support with coordination, Anna Coulibaly (ICMC Europe) for supporting with editing and to the QSN partner FEP for their valuable input during the research.

Copyright

© ICMC Europe, 2023. Published within the framework of the Share Quality Sponsorship Network.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced or transmitted in any form by any means, electronic or mechanical, including photocopy, or any information storage and retrieval system, without permission from ICMC Europe.

This publication was funded by the European Union's Asylum, Migration and Integration Fund. The content of this publication represents the views of the authors only and is their sole responsibility. The European Commission does not accept any responsibility for use that may be made of the information it contains.

The Share Network

The Share Network is an inclusive network of local communities and actors engaged in the welcoming and inclusion of newcomers in Europe and coordinated by ICMC Europe. Share promotes and fosters safe pathways to Europe for migrants and refugees as well as their integration. We support and connect local initiatives, share best practice, and raise the voice of communities to inspire action and policy change.



International Catholic Migration Commission (ICMC Europe)

Rue Washington 40, 1050 Brussels, Belgium

+32 (0) 2 227 97 29

www.icmc.net

www.share-network.eu



Share Network

The Share Network is an inclusive network of local communities and actors engaged in the welcoming and inclusion of newcomers in Europe and coordinated by ICMC Europe. Share promotes and fosters safe pathways to Europe for migrants and refugees as well as their integration. We support and connect local initiatives, share best practice, and raise the voice of communities to inspire action and policy change.